

Immigration—Loi

En fin de compte, la solution consiste à mettre en oeuvre un processus de détermination du statut de réfugié qui assure un juste équilibre entre la célérité et l'équité. Un tel processus est prévu dans le projet de loi C-55.

Un certain temps devra s'écouler avant que les dispositions du projet de loi puissent être mises en place. Celui-ci mérite d'être pris en considération non seulement par les membres des deux Chambres, mais certes par tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais signaler un point particulièrement délicat du projet de loi C-84 concernant les pénalités imposées, particulièrement concernant ceux qui facilitent l'arrivée ou l'entrée clandestine et illégale de personnes, savoir qu'à l'article 95.1, il existe déjà des mesures concernant les pénalités qui sont attachées à l'offense ou au non-respect de cette section, ce que nous avons déjà, et cela n'a jamais fait jusqu'à maintenant l'objet d'aucune critique et d'aucune plainte.

Les actions portant actuellement sur les abus d'entrée de personnes non munies des documents dont elles doivent être munies sont déjà dans la Loi votée par le parti libéral en 1976. Absolument rien n'est changé, nous ne faisons que reconduire cette partie de la Loi. Ce que nous ajoutons, nous l'appliquons à des personnes qui faciliteront le transport ou l'entrée de gens, particulièrement dans des groupes de plus de 10 personnes, et je pense que les Canadiens savent et comprennent très bien à qui nous nous adressons. Je n'ai pas, je pense, ce pouvoir, c'est la cour de justice qui a ce pouvoir de définir qui est et qui n'est pas coupable, et le ministre n'a pas l'intention de s'approprier ce droit. Cependant, je pense que l'application des lois devra être faite, et aucun Canadien n'est exclu de l'application des lois, quel qu'il soit. C'est dans ce cadre, je pense, que les cours de justice devront interpréter, et dans ce cadre-là également nous demeurons dans la tradition des lois canadiennes, du respect de ces lois, tout en respectant encore une fois, monsieur le Président, l'ouverture que nous avons toujours eue concernant la question du respect des lois, dis-je, et la question de la tradition du pays concernant l'accueil aux réfugiés.

• (1600)

[Traduction]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, au nom de mon chef et des collègues du caucus libéral, je suis heureux de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-84. Je devrais sans doute aussi éprouver une certaine reconnaissance, car je crois que nous entamons un débat extrêmement délicat et important que tout le pays va suivre. Le Canada est un pays qui a des opinions bien arrêtées et qui veut que son gouvernement, son Parlement et ses élus fassent preuve de leadership et fassent ce qui est juste dans les circonstances non en se souciant uniquement de l'immédiat, de cet été, mais en tenant compte de la survie à long terme d'une caractéristique qui fait que nous pouvons nous appeler des Canadiens.

Il faut dire bien clairement à la Chambre des communes qu'aucun député, de quelque parti que ce soit, n'approuve les abus dont peuvent faire l'objet notre politique sur l'immigration et les réfugiés, notre régime d'indemnisation des accidents du travail, le Régime de pensions du Canada ou encore le

régime d'assurance-chômage. Aucun Canadien, aucun parlementaire, aucun parti politique n'approuve les abus. Personne n'encourage les réclamations frauduleuses et personne ne veut récompenser ceux qui persistent à contourner les lois et les règlements du Canada, car ce serait menacer l'intégrité même de notre régime de gouvernement.

Le parti libéral est le premier à se porter à la défense du régime de détermination du statut de réfugié, à vouloir protéger le vrai réfugié qui tente d'échapper à la torture, à la persécution, à la mort dans tous les coins du monde où des pays sont en proie à des bouleversements internes ou à des difficultés avec leurs voisins. C'est une question de guerre et de paix qui est à la source du mouvement des réfugiés. Ils ne veulent pas quitter leur pays natal. Tous, immigrants ou réfugiés, préféreraient rester dans leur patrie, là où ils sont nés, mais ce sont les circonstances qui les forcent à fuir. Leur destination n'est pas seulement le Canada, mais des pays aux quatre coins de la planète.

Dans ce village planétaire, le Canada, comme d'autres pays, accueille des personnes qui, en cette année internationale des sans-abri, décrétée par les Nations Unies, sont en quête d'un chez-soi. Il importe donc, dans l'intérêt des personnes qui présentent une demande légitime, d'éliminer les abus dont notre système fait l'objet. Nous l'avons répété non seulement cet été, non seulement en vue de ce débat d'urgence réclamé par le premier ministre (M. Mulroney), mais pendant les deux années et demie de cette législature.

Nous avons à maintes reprises demandé au gouvernement de prendre des mesures contre les prétendus consultants en immigration et contre les passeurs qui empochent des milliers de dollars en exploitant le désespoir d'êtres humains dans le monde entier. Il y a eu au Portugal des fraudes, des escroqueries auxquelles nous avons demandé au gouvernement de mettre un terme. La même chose s'est produite ailleurs aussi, comme en Turquie et au Brésil.

Ce cancer a commencé à se généraliser, mais qu'a fait le gouvernement? On a ri pendant la période des questions. On a sombré dans le ridicule en étudiant le projet de loi C-55 à l'étape de la deuxième lecture. Le ministre n'a pas répondu à nos questions ni à celles de nos collègues du Nouveau parti démocratique ou des banquettes ministérielles. Inaction, ridicule, rigolade. Le gouvernement nous a dit que nous exagérons la gravité du problème.

Notre système, le Parlement et les Canadiens paient les pots cassés. Il faut payer parce que le gouvernement n'a pas su ordonner ses priorités pour étudier dans le bon contexte le système de détermination du statut de réfugié. Le gouvernement a préféré attendre jusqu'en mai, près de trois ans après, après le dépôt du rapport Plaut, commandé par le gouvernement précédent, après le rapport du comité permanent présidé avec grande compétence par le député conservateur de Calgary-Ouest (M. Hawkes), après un rapport du parti libéral. Il y a eu des rapports des ONG, des rapports d'autorités ecclésiastiques qui se sont réunies à Ottawa et qui ont proposé des solutions concrètes pour que le système puisse fonctionner rapidement et correctement, dans l'intérêt des Canadiens, et équitablement pour ceux qui veulent se prévaloir de ce système. Le gouvernement a agi seulement en mai. Vers la fin de